

**Enseignement**

**REF : DEEENS2015007**

**Signataire : EVB/BQ/CM**

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

**RAPPORTEUR :**      Laurence GRARE

**OBJET :**      **Abrogation de la délibération n°79 sur les tarifs journée CLM et approbation des nouveaux tarifs à la journée des Centres de Loisirs Maternels pour l'année scolaire 2015/2016.**

**EXPOSE :**

Il est demandé de modifier les tarifs à la journée des Centres de Loisirs Maternels erronés sur la délibération n°79 du 16 avril 2015

TRANCHE	QUOTIENTS	ACTIVITES EN JOURNEE	
		Tarifs 2015/2016 erronés	Tarifs 2015/2016 modifiés
A	0 à 105.00 €	0,66 €	0,66 €
B	105.01 à 150.00 €	1,18 €	1,18 €
C	150.01 à 200.00 €	1,91 €	1,92 €
D	200.01 à 275.00 €	2,31 €	2,32 €
E	275.01 à 350.00 €	2,71 €	2,72 €
F	350.01 à 460.00 €	3,15 €	3,16 €
G	460.01 à 610.00 €	3,57 €	3,58 €
H	610.01 à 760.00 €	4,16 €	4,16 €
I	760.01 à 920.00 €	4,37 €	4,38 €
J	920.01 et plus	4,82 €	4,82 €
G bis	Sans justificatifs de ressources	3,58 €	3,58 €
K	Extérieurs ou sans quotient	4,82 €	4,82 €

Il est demandé au Conseil d'adopter ces nouveaux tarifs, qui entreront en application à partir du 31 août 2015, date de la rentrée scolaire.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

**Excusées :** Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

**Absents :** M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance :** Mme CHERET Magali

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Éducation et de l'Enfance**

**Enseignement**

**REF : DEEENS2015007**

**Signataire : EVB/BQ/CM**

**OBJET : Abrogation de la délibération n°79 sur les tarifs journée CLM et approbation des nouveaux tarifs à la journée des Centres de Loisirs Maternels pour l'année scolaire 2015/2016.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2006-753 du 29/06/2006 qui autorise les Collectivités Territoriales à fixer leurs tarifs de restauration scolaire.

Vu la délibération du 11 avril 2013 fixant les tarifs des restaurants scolaires et des goûters pour l'année 2013-2014,

Vu la délibération du 4 juillet 2013 fixant les tarifs des Centres de Loisirs Maternels pour l'année 2013-2014,

Vu la délibération n°79 du 16 avril 2015 fixant les tarifs des restaurants scolaires, des goûters et des Centres de Loisirs Maternels pour l'année scolaire 2015-2016,

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier l'erreur de 1 centime sur quelques tranches des tarifs à la journée des Centres de Loisirs Maternels figurant sur la délibération du 16 avril 2015,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ABROGE** la délibération n°79 du 16 avril 2015.

**APPLIQUE** à compter du 31 août 2015, date de la rentrée scolaire, le barème suivant :

Pour les Centres de Loisirs Maternels :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs journée</u>	<u>Tarifs journée</u>
	<u>CLM</u> <u>erronés</u>	<u>CLM</u> <u>modifiés</u>
0 € à 105,00 €	0,66 €	0,66 €
105,01 € à 150,00 €	1,18 €	1,18 €
150,01 € à 200,00 €	1,91 €	1,92 €
200,01 € à 275,00 €	2,31 €	2,32 €
275,01 € à 350,00 €	2,71 €	2,72 €
350,01 € à 460,00 €	3,15 €	3,16 €
460,01 € à 610,00 €	3,57 €	3,58 €
610,01 € à 760,00 €	4,16 €	4,16 €
760,01 € à 920,00 €	4,37 €	4,38 €
920,01 € et plus	4,82 €	4,82 €
Sans justificatifs de ressources	3,58 €	3,58 €

La recette sera imputée au budget communal

✓ Pour les Centres de Loisirs Maternels :

407.7067.421

Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET